



Tél: 04 90 74 12 70

e-mail : info@gargas.fr

www.gargas.fr

ARRETE TEMPORAIRE

Le Maire de GARGAS,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 15 juin 2026 formulée par l'entreprise SAS FAURIE, les Devens, ZAC de Pied Rousset 84220 ROUSSILLON, en vue des travaux de renouvellement d'un réseau d'eaux usées, route de la charité 84400 GARGAS, sur la voie communale n°8,

Vu le décret n° 64.262 du 14.03.1964 relatif à la conservation et la surveillance des voies communales,

Vu l'arrêté n°097U15062026 du 15 juin 2026,

Vu la demande de prorogation en date du 6 juillet 2026,

Vu la demande de prorogation en date du 10 juillet 2026,

Considérant qu'en raison des difficultés rencontrées pour la réalisation de ce chantier, les travaux nécessitent un délai supplémentaire.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : L'arrêté n°097U15062026 du 15 juin 2026 est prorogé pour la période du 20 au 24 juillet 2026 inclus dans les mêmes conditions. L'entreprise NEO TRAVAUX réalisera les travaux conjointement avec la SAS FAURIE.

Fait à GARGAS le 13 juillet 2026

Le Maire

Jérôme DAUMAS

